



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 décembre 2019

N°258/12/2019 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE MARCHE GARE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 décembre 2019.

Présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Représentés : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU à Jean-François GARRIGUES, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO, Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°281 du 17 décembre 2018 de la commune de Montauban portant approbation du Budget Primitif Annexe Marché Gare pour 2019 ;

Vu la délibération n°134 du 22 juillet 2019 de la commune de Montauban portant approbation du Budget Supplémentaire Annexe Marché Gare pour 2019 ;

La Décision Modificative n°2 (DM2) est un document d'ajustement budgétaire du Budget 2019.

La Décision Modificative n°2 du budget annexe Marché Gare retrace pour l'essentiel les principaux mouvements suivants :

En section d'exploitation :

En ce qui concerne les dépenses, les inscriptions budgétaires nouvelles sont principalement relatives à :

des annulations de titres pour 2 540 € (compte 673)

des pertes sur créances irrécouvrables pour 1 100 € (compte 6541)

à la constitution de provisions pour financer des provisions budgétaires pour dépréciation des comptes de tiers, liées aux risques d'irrécouvrabilité de restes à recouvrer, pour un montant de 7 422€ (dépense d'ordre budgétaire) concernant la coopérative SAGEF.

Le financement des compléments de dépense inscrits en section d'exploitation est assuré d'une part, par une diminution de la prévision de dépenses d'entretien des bâtiments du site du Marché Gare et d'autre part par un complément de recette de pesage.

En section d'investissement :

Les inscriptions budgétaires nouvelles sont :

Une dépense d'investissement de 7 422 € (chapitre 21) équilibrée par la recette d'ordre budgétaire générée par la provision budgétaire constituée en dépense d'ordre budgétaire de fonctionnement.

Une dépense d'investissement de 8 376 € (chapitre 21) équilibrée par une recette du même montant (chapitre 23) pour retracer une ré-imputation comptable de mandat à l'intérieur de la section d'investissement.

Ainsi, le projet de la DM n°2 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de :

Le budget 2019 du Budget Annexe Marché Gare s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

**DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET ANNEXE MARCHÉ GARE 2019**

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	-10 662,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 240,00
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 100,00			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 380,00			
		Total Dépenses Réelles Exploitation		-6 182,00	Total Recettes Réelles Exploitation		1 240,00
	ORDRE	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 422,00			
		Total Dépenses Ordre Exploitation		7 422,00	Total Recettes Ordre Exploitation		0,00
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION			1 240,00	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		1 240,00	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 798,00	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 376,00
		Total Dépenses Réelles Investissement		15 798,00	Total Recettes Réelles Investissement		8 376,00
	ORDRE				040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 422,00
		Total Dépenses Ordre Investissement		0,00	Total Recettes Ordre Investissement		7 422,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			15 798,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		15 798,00	

TOTAL DEPENSES	17 038,00	TOTAL RECETTES	17 038,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Le budget 2019 du Budget Annexe du Marché Gare s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et en recettes) :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative n°2	TOTAL
Investissement	140 000,00	374 424,08	15 798,00	530 222,08
Fonctionnement	265 871,00	135 436,11	1 240,00	402 547,11
TOTAL	405 871,00	509 860,19	17 038,00	932 769,19

Considérant que la Décision Modificative n°2 2019 – Budget Annexe du marché gare– dans sa version réglementaire et détaillée a été jointe à la présente, et adressée à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°2 – annexe du Marché Gare– tel que présentée.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 2.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 DEC. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 DEC. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

